

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 JUL. 2014

Séance 20 juin 2014

Arrivée le.....n°.....

OBJET : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Nombre de membres : 11

Date de la convocation : 17/06/2014

Afférents au conseil : 11

Date d'affichage : 20/06/2014

En exercice : 11

Ayant délibéré : 11

Votés Pour : 11

Votés Contre : 0

L'an deux mil quatorze, le 20 juin 2014 à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivèse, sous la Présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la commune.

Mme CIPRIANI Marie-Louise été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. MANTESE Jean-François
M. CIPRIANI Jean-Marie	Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne
M. POLI Jean-Baptiste	M. POLI Pierre-Antoine
Mme GUIQUET Sandra	M. BRUNETTI Alain
Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	
Mme CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise	
M. MARTINO Enzo	

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). La commune d'Olivese rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

CONSIDERANT que les collectivités de proximité facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,

CONSIDERANT que les collectivités de proximité accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,

CONSIDERANT que les collectivités de proximité jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi,

CONSIDERANT que la diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'Olivese estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Olivese soutient les demandes de l'AMF.

LA COMMUNE D'OLIVESE

DEMANDE le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

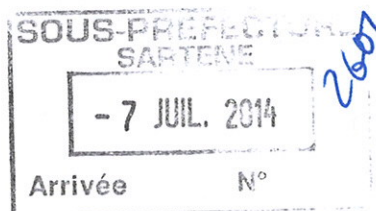
DEMANDE l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

DEMANDE une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE le
23 juin 2014

Le Maire
Jean-Luc MILLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 20 juin 2014

**OBJET : Demande de réalisation d'une adduction d'eau au lieu-dit Fontaine
« A Furtulaccia »**

Nombre de membres : 11
Afférents au conseil : 11
En exercice : 11

Date de la convocation : 17/06/2014
Date d'affichage : 20/06/2014
Ayant délibéré : 11
Votés Pour : 2
Votés Contre : 9

L'an deux mil quatorze, le 20 juin 2014 à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivèse, sous la Présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la commune.

Mme CIPRIANI Marie-Louise été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. MANTESE Jean-François
M. CIPRIANI Jean-Marie	Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne
M. POLI Jean-Baptiste	M. POLI Pierre-Antoine
Mme GUISQUET Sandra	M. BRUNETTI Alain
Mme OBENSAUS née DURAND Isabelle	
Mme CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise	
M. MARTINO Enzo	

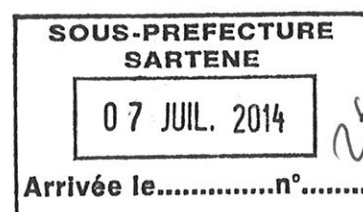
Le Maire souhaite ouvrir un débat avec les membres du Conseil Municipal suite à la demande formulée par courrier datant du 5 juin 2014, de Monsieur BURESI Antoine-Dominique, pour la réalisation d'une adduction d'eau faisant prise sur la source de la fontaine, dit «A Furtulaccia », en destination de son commerce « Ferme Auberge du Col de la Vaccia ».

Dans son courrier, Monsieur BURESI Antoine-Dominique spécifie que les travaux seront financés et effectués par ses soins. D'autre part, il indique que le débit d'eau de la fontaine ne sera en aucun cas pris en totalité et celle-ci restera alimentée en eau 24 heures sur 24. Enfin, Monsieur BURESI Antoine-Dominique précise qu'un avis favorable avait été émis par Monsieur POMI Louis, ancien Maire de la commune d'Olivèse et Monsieur PANUNZI Jean-Jacques, Président du Conseil Général de la Corse-du-Sud.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de débattre sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Demande au Maire de ne pas donner une suite favorable à la requête de Monsieur BURESI.
- Demande au Maire de rencontrer Monsieur BURESI afin de trouver une autre solution technique à sa demande d'adduction d'eau.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE le
23 juin 2014

Le Maire
Jean-Luc MILLO

